



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2018

Présents : J-P.BAS, D.DEFAUT, A.DEJEUX, S.FUMEY, C.GAVIGNET, J-M.LIEGEON, E.MICHAUD, T.PIERRE, P.TACHE.

Excusés : S.VUGRIC.

Secrétaire de séance : J-P. BAS.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 13 septembre 2018.

1 – Point sur les travaux en mairie.

Tous les travaux envisagés ont été réalisés, exception faite de la pose de la porte d'entrée de la mairie. La réfection du toit du préau, le crépi et la pose de volets sont achevés.

2 – Tableau de Jodelet : Les danseuses

Le Conseil Municipal ne souhaite pas acquérir le tableau du peintre Jodelet, intitulé 'Les danseuses', tableau proposé par madame Sophie VINCENT.

3 – Délibérations CCVA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend les délibérations nécessaires pour l'avenant N°3 du Pacte Financier et Fiscal 2015 – 2020. Il approuve cet avenant et autorise le Maire à le signer.

De plus, le Conseil Municipal sollicite la CCVA, au vu des pièces justificatives fournies (factures acquittées des travaux sur le bâtiment de la mairie) pour le versement du Fonds de concours 2018 à hauteur de 4741 euros.

4 – Dématérialisation des Actes soumis au contrôle de la Légalité.

Pour une simplification des échanges avec la sous-préfecture de Dole, le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une délibération pour dématérialiser les Actes soumis au contrôle de la Légalité, qui sont les délibérations, les arrêtés et les actes budgétaires. Il demande également de choisir un opérateur de transmission homologué parmi la liste proposée par la Préfecture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit l'opérateur BL Echanges sécurisés de la société Berger Levrault Magnus et autorise le Maire à remplir et signer la convention entre le représentant de l'Etat dans le département du Jura et la commune d'Augerans.

5- Bulletin Municipal.

Comme l'an passé, un bulletin municipal sera réalisé pour la fin de l'année. Il annoncera les activités de la commune, les manifestations réalisées et à venir, précisera plusieurs points administratifs et changements nationaux sur les élections, l'Etat civil. La commission 'Information' se réunira prochainement pour la rédaction et la mise en pages des articles.

5 - Questions diverses.

Lors de la vente de bois qui a eu lieu le 19 novembre dernier à Domblans, la commune d'Augerans a vendu du bois pour un montant de 16 031 euros, soit un coût de 240 €/m³.

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire,
Alain DEJEUX.

